



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture



PROGRAMME 775

Développement et transfert en agriculture

MINISTRE CONCERNÉE : ANNIE GENEVARD, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le programme « développement et transfert en agriculture » est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu aux articles L. 820-1, -2 et -3 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole par exemple), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CAS DAR). Les orientations de la programmation 2022-2027 du PNDAR ont été formalisées dans la circulaire CAB/C2021-561.

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients.

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 du PNDAR est d'« orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

À cet objectif sont associés deux indicateurs de résultats du programme 775 :

- « Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE » ;
- « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE, Écophyto-30 000) ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et social et à accompagner des démarches collectives de développement.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux indicateurs de résultat sont proposés :

INDICATEUR

1.1 - Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	5 978	7 053	8 000	9 000	10 000	11 000

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de documents constatés en fin d'année N.

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur de résultat 1-1 du programme 775 passe de 4 000 documents fin 2020 à plus de 7 000 fin 2023 ce qui traduit une augmentation de la performance qui dépasse largement l'objectif cible du PAP 2023 (4 600).

Cette augmentation du nombre de documents déposés sur RD-Agri est le résultat de la campagne menée par les services du MASA afin de sensibiliser les bénéficiaires du programme 775 à déposer leurs livrables sur RD-Agri et à l'introduction, à compter des programmes annuels 2023 d'une réserve de performance représentant 4 % du montant de la subvention, dont le déblocage est conditionné au dépôt de livrables sur RD-Agri.

Pour tenir compte de cette augmentation constatée (moyenne annuelle $(7\ 000-4\ 000)/3= 1\ 000$), la cible à atteindre en 2025 est fixée à 9 000 documents.

INDICATEUR**1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	25 370	28 580	31 500	34 500	37 500	40 500

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un groupe en transition agroécologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur de résultat 1-2 du programme 775 a été introduit dans le projet annuel de performance 2022. Initialement la cible était fixée sur la base d'une augmentation de 2000 agriculteurs par an.

Les résultats atteints par cet indicateur sont passés de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 28 500 fin 2023 ce qui traduit une augmentation de la performance du programme et a dépassé l'objectif cible du PAP 2023 (28 000).

Cette augmentation du nombre d'agriculteurs en transition agroécologique est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture (DRAAF/DAAF).

Après deux années de suivi de cet indicateur (2022, 2023), les résultats observés permettent de réviser sa croissance annuelle moyenne à +3 000 agriculteurs par an (28 000-19 000)/ 3) et ainsi fixer la cible à atteindre fin 2025 à 34 500 agriculteurs.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0 0	67 855 600 67 855 600	67 855 600 67 855 600	0 0
02 – Fonction support		74 400 74 400	0 0	74 400 74 400	0 0
Totaux		74 400 74 400	67 855 600 67 855 600	67 930 000 67 930 000	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0 0	67 855 600 67 855 600	67 855 600 67 855 600	0 0
02 – Fonction support		74 400 74 400	0 0	74 400 74 400	0 0
Totaux		74 400 74 400	67 855 600 67 855 600	67 930 000 67 930 000	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	74 400 74 400 74 400 74 400		74 400 74 400 74 400 74 400	
6 - Dépenses d'intervention	67 855 600 67 855 600 67 855 600 67 855 600		67 855 600 67 855 600 67 855 600 67 855 600	
Totaux	67 930 000 67 930 000 67 930 000 67 930 000		67 930 000 67 930 000 67 930 000 67 930 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	74 400 74 400		74 400 74 400	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400 74 400		74 400 74 400	
6 – Dépenses d'intervention	67 855 600 67 855 600		67 855 600 67 855 600	
64 – Transferts aux autres collectivités	67 855 600 67 855 600		67 855 600 67 855 600	
Totaux	67 930 000 67 930 000		67 930 000 67 930 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	67 855 600	67 855 600	0	67 855 600	67 855 600
02 – Fonction support	0	74 400	74 400	0	74 400	74 400
Total	0	67 930 000	67 930 000	0	67 930 000	67 930 000

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR).

Le ministre chargé de l'Agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions.

Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie, des finances et de la relance ainsi que des comptes publics.

Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le comité scientifique des chambres d'agriculture (Chambres d'agriculture France) et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
23 327 628	0	77 401 959	102 757 435	19 154 448

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
19 154 448	17 000 000 0	823 150	1 331 298	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
67 930 000 0	50 930 000 0	15 000 000	2 000 000	0
Totaux	67 930 000	15 823 150	3 331 298	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
74,97 %	22,08 %	2,94 %	0,00 %

*Justification par action***ACTION (99,9 %)****01 – Développement et transfert**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	67 855 600	67 855 600	0	0
Dépenses d'intervention	67 855 600	67 855 600	0	0
Transferts aux autres collectivités	67 855 600	67 855 600	0	0
Total	67 855 600	67 855 600	0	0

Les crédits du programme 775 financent :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'agriculture France :

les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant la souveraineté alimentaire et la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients ;

- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) :

Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;

- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;

- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;

- Des appels à projets nationaux visant à développer des projets de développement agricoles transrégionaux favorisant la transversalité inter organismes de développement.

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

-40 535 355 € en AE=CP, les actions des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et leur tête de réseau Chambres d'agriculture France (CdAF) ;

-8 138 025 € en AE=CP, les programmes pluriannuels des ONVAR ;

-8 400 000 € en AE=CP, le programme d'appui à la génétique animale ;

-5 500 000 € en AE=CP, des appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;

-5 282 220 € en AE =CP, des appels à projets nationaux.

ACTION (0,1 %)**02 - Fonction support**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	74 400	74 400	0	0
Dépenses de fonctionnement	74 400	74 400	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400	74 400	0	0
Total	74 400	74 400	0	0

Les crédits de cette sous-action (74 400 € en AE = CP) financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	41 931 708	41 931 708	43 228 293	43 228 293
Transferts	41 931 708	41 931 708	43 228 293	43 228 293
FranceAgriMer (P149)	8 000 000	8 000 000	8 400 000	8 400 000
Transferts	8 000 000	8 000 000	8 400 000	8 400 000
Total	49 931 708	49 931 708	51 628 293	51 628 293
Total des transferts	49 931 708	49 931 708	51 628 293	51 628 293

Les crédits du programme 775 sont engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- Agence de Services et de Paiement pour la mise en œuvre :

- des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 37 728 293,40 € en AE et en CP. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier la transition agroécologique ;

- des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5 500 000 € en AE et en CP.

- FranceAgriMer pour la mise en œuvre :

- du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8 400 000 € en AE et en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	